

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 29 septembre 2023

DECISION
MODIFICATIVE DU
BUDGET
PRINCIPAL N°1

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf septembre 2023 à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 22 septembre 2023

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP -Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe ARMINJON - Mme Claire CHUINARD – M. Christophe SONGEON - M. Patrick ANTOINE – M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Jean-Luc SOULAT

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT – M. Pierrick DUCIMETIERE - M. Eddi ETIENNE - M. Claude THABUIS - M. Régis PETIT – M. Benjamin VIBERT - Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Marc MENEGHETTI

• Délégués représentés :

M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à Mme Nadine PERINET - Mme Marie-Pierre BERTHIER, donne pouvoir à Mme Claire CHUINART

• Délégués excusés :

M. Florent BENOIT - M. Sébastien JAVOGUES - M. Vincent SCATTOLIN - M. Patrice DUNAND – Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Max GIRIAT - – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER - M. Cyril DEMOLIS –M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER – M. Jean-Claude TERRIER – M. Yves CHEMINAL – M. Michel MERMIN – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – Mme Catherine BRUN

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 2

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Vu l'obligation de reprise du résultat de l'année 2022 en excédent d'investissement d'un montant de 68 344.81€, il est nécessaire de réajuster les crédits de recettes du chapitre d'investissement 001.

Il est également nécessaire d'inscrire cette même somme en dépenses d'investissement à l'imputation 21848 (Autres Matériels de bureau et mobiliers) afin d'équilibrer la section d'investissement.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68 344,81 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68 344,81 €
D-21848-020 : Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00 €	68 344,81 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	68 344,81 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	68 344,81 €	0,00 €	68 344,81 €
Total Général		68 344,81 €		68 344,81 €

Le montant total du budget supplémentaire 2023 s'élèvera donc à :

Fonctionnement :

- Dépenses : 1 574 809.65 €
- Recettes : 1 574 809.65 €

Investissement :

- Dépenses : 466 749.91 €
- Recettes : 466 749.91 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 09/10/2023

Publié ou notifié le 09/10/2023

Le Président,
Christian DUPESSEY

